



Bulletin municipal

Aout 2024

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
ÉDITO	3
LES CONSEILS MUNICIPAUX	4
QUELQUES INFOS :	
Incivilités	19
SEAPAN	20
Service communal.....	21
Cimetière et jardin du souvenir	22
COMITE DES FÊTES	23
L'ÉTOILE JOYEUSE	24
L'ÉCOLE PUBLIQUE	26
APE.....	27
PINOCCHIO	28
MLF – Montaut-Lestelle-Frelons.....	29
ANCIENS COMBATTANTS	29
ENTENTE SPORTIVE VATH VIELHA	30
FORME ATTITUDE	32
LA CORRUDA	33
LA RUCHE – DES NOUVELLES DU TIERS LIEU.....	34
CCPN ROBERGER.....	36
ÉTAT CIVIL	38
NUMÉROS UTILES	39
Rappelez-vous	40

LE MOT DU MAIRE

Beaucoup de Lestellois s'interrogent sur le devenir de l'épicerie suite à sa fermeture il y a quelques mois, en raison d'une mise en liquidation judiciaire.

Afin de faciliter la reprise de ce commerce, le Conseil municipal a décidé de se porter acquéreur du fonds de commerce pour en confier la gestion à un repreneur dans le cadre d'une location-gérance.

Le maintien de cette activité est primordial pour le dynamisme économique de la place Saint Jean et pour le service rendu à la population lestelloise ainsi qu'aux visiteurs de passage dans notre bastide. Il nous appartient d'étudier les différentes propositions reçues à ce jour, afin d'envisager une réouverture début novembre.

Les travaux du Lestelle Café vont démarrer début septembre, La durée prévisionnelle du chantier est de 16 mois, et donc une ouverture de l'établissement fin 2025. Ce projet, très structurant pour le village et qui mobilise des moyens financiers importants, (subventionnés à 70%) va renforcer l'activité de nos commerces déjà existants, ainsi que l'attractivité de notre commune. Nous savons d'ores et déjà qu'il est très attendu par la plupart des Lestellois.

D'autres projets importants, portés par des particuliers vont voir le jour. Il s'agit de la restauration d'une friche immobilière située au 15 rue d'Albret, qui va permettre de mettre sur le marché locatif 6 appartements en duplex. Un autre bien, situé au 15 rue Gaston de Foix, appartenant à l'association SOLIHA, va être également rénové, avec la création de 2 appartements en duplex.

Ces réhabilitations qui viennent s'ajouter au projet de logements inter-générationnels, à l'ancien hôtel Le Central (10 logements sociaux, dont 5 réservés à des séniors) vont faire du bien à la démographie de notre village qui souffre du manque de foncier disponible.

Et la disparition de ces friches, en plein cœur de la commune, va améliorer la qualité de l'urbanisme de notre cité.

Vous lirez dans ce bulletin un article décrivant le projet du columbarium au cimetière, qui vient répondre à des demandes récurrentes des personnes ayant choisi de se faire incinérer.

Les travaux du Centre culturel, médiathèque, cinémas, porté par la Communauté de Communes du Pays de Nay, (CCPN) touchent à leur fin, avec une ouverture programmée début octobre. C'est un projet majeur pour notre territoire qui va permettre aux habitants, mais aussi aux écoliers, collégiens, lycéens, d'avoir accès à une offre culturelle diversifiée, de qualité et de proximité. Il vient renforcer les services mis en place sur le pays de Nay par la CCPN.

En cette période estivale, je tiens à remercier les professionnels et acteurs du tourisme pour leur engagement et leur contribution à l'attractivité de notre village.

Et je vous souhaite à tous, chers amis, de poursuivre au mieux vos vacances et de passer une bonne saison estivale

Jean Marie BERCHON

EDITO

Ouf ! notre climat fait le yo-yo !...

Heureusement nous gardons le cap et avons réussi de belles réalisations durant le dernier semestre de cette année.

Vous aurez le plaisir d'en lire le résumé dans ce bulletin que ce soit pour nos enfants à l'école, avec une APE dynamique ou notre Centre de Loisirs.

L'Etoile Joyeuse a montré la joie de vivre de nos aînés et les multiples sorties et fêtes pour le bonheur de tous, petits et grands.

Notre Tiers-lieu prend son envol, prépare la rentrée et ses activités pour créer du lien social de proximité, car n'oublions pas, cette « Ruche » est l'affaire de tous. !

Pour garder la forme, ou relever le défi des courses ou trails bien connus, Forme Attitude et La Corruda sont au rendez-vous.

Si vous ne l'avez pas fait encore, n'oubliez pas d'aller admirer notre robot ROBERGER, œuvre commune des enfants accompagnés par le service culture de la CCPN, qui orne le mur de notre salle des fêtes.

Oui, notre commune bouge, les projets se mettent en place. Tout est fait pour accueillir de nouveaux habitants, pour donner envie à ceux qui sont là depuis longtemps d'y vivre avec bonheur et sérénité. Et de créer ce lien social si particulier qui fait que l'on est heureux de partager notre quotidien dans une période qui peut s'avérer quelquefois difficile.

Je vous souhaite une bonne fin d'été

Monique Duhourcau

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2024

le Conseil municipal, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marie BERCHON, Maire,

Présents :

M. Berchon Maire ;
MM Graciaa, Ladesbie, Mmes Bonnefon et Duhourcau, adjoints
M Cazus, Mme Magendie, M Boiteau, Mme Bétran-Luciat, M De Sousa, Mme Mengelle et M Lucchini, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Vissières qui a donné pouvoir à Mme Mengelle, M. Martell qui a donné pouvoir à M. Berchon,

Secrétaire de séance : M. Graciaa

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 06 décembre 2023.

I - DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité 4 délibérations pour l'ajustement de crédits nécessaires au paiement de mandats sur le budget communal et pour la régularisation d'arrondis de centimes sur les budgets des locaux commerciaux et du camp de tourisme.

II - QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 Mars 2024

Le Conseil municipal, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marie BERCHON, Maire,

Etaient présents :

M. Berchon Maire ;
M.Ladesbie, Mme Duhourcau, Mme Bonnefon, adjoints
Mme Magendie, M Boiteau, Mme Vissières, Mme Betran-Luciat et Mme L'Haridon-Boiteau, Mme Mengelle, Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :

M Graciaa a donné pouvoir à M.Ladesbie, M. Cazus a donné pouvoir à Mme Betran-Luciat, M. De Sousa a donné pouvoir à Mme L'Haridon-Boiteau, M. Lucchini a donné pouvoir à Mme Duhourcau et M.Martell a donné pouvoir à Mme Bonnefon.

Préambule :

Monsieur le Maire en début de séance a tenu à exprimer sa solidarité ainsi que celle de la commune avec les jeunes qui ont été victimes de sévices sexuels au cours de leur scolarité dans l'ex-collège de Bétharram.

Il affirme sa confiance dans la justice pour mener à bien sa tâche afin que les victimes soient reconnues et obtiennent réparation.

Il exprime également toute sa confiance dans le travail de l'équipe éducative de l'ensemble scolaire actuel « Le beau Rameau » qui autour de son directeur Monsieur Romain Clercq a mis en place un projet et des pratiques pédagogiques novatrices qui véhiculent des valeurs éducatives à l'écoute des enfants et de leurs familles.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2024.

I - DÉLIBÉRATIONS

***Examen et vote du compte de Gestion et du compte administratif 2023-
BUDGET communal***

Monsieur le Maire expose aux membres que le budget communal est concordant entre le compte de Gestion du Trésor Public et le compte administratif de la commune. Les comptes sont arrêtés ainsi :

- En fonctionnement : réalisé 582 315.28 € en dépenses et 651 863.62 € en recette
- En investissement : réalisé 159 088.89 € en dépense et 112 863.51 € en recette.

Résultat de clôture de l'exercice

Résultat global : **23 322.96 €**

***Examen et vote du compte de Gestion et du compte administratif 2023-
BUDGET Camp de Tourisme***

Monsieur le Maire expose aux membres que le budget du Camp de Tourisme est concordant entre le compte de Gestion du Trésor Public et le compte administratif de la commune. Les comptes sont arrêtés ainsi :

- En fonctionnement : réalisé 30 083.75 € en dépenses et 26 871.00 € en recette
- En investissement : réalisé 18 415.09 € en dépense et 21 453.95 € en recette.

Résultat de clôture de l'exercice

Résultat global : **-173.89 €**

**Délibération n° 7– Examen et vote du compte de Gestion et du compte administratif 2023-
BUDGET Locaux Commerciaux**

Monsieur le Maire expose aux membres que le budget des locaux commerciaux est concordant entre le compte de Gestion du Trésor Public et le compte administratif de la commune. Les comptes sont arrêtés ainsi :

- En fonctionnement : réalisé 14 357.32 € en dépenses et 17 892.78 € en recette
- En investissement : réalisé 16 141.19 € en dépense et 16 940.20 € en recette.

Résultat de clôture de l'exercice

Résultat global : **4 334.47 €**

II - QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2024

Le Conseil municipal, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Jean-Marie BERCHON, Maire,

Etaient présents :

M. Berchon Maire ;

M. Graciaa, M.Ladesbie, Mme Duhourcau, Mme Bonnefon / adjoints

Mme Magendie, Mme Vissières, Mme L'Haridon Boiteau, Mme Mengelle, M.Cazus, M De Sousa, M.Lucchini / Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration : M.Boiteau a donné pouvoir à M.Ladesbie, M. Martell a donné pouvoir à M.Berchon, Mme Betran-Luciat a donné pouvoir à M Cazus

Secrétaire de séance : Alain Graciaa

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour :

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 08 mars 2024.

I - DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°1 : Subventions

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de voter les subventions suivantes :

- Association la Corrada : 1 000 €
- Comité des Fêtes : 3 500 €
- Association Montaut-Lestelle- Frelons : 250 €
- Zulu Fox : 1 500 €
- La Ruche : 600 €

Délibération n°2 : Fixation des Taux des Impôts Locaux 2024

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Considérant la proposition de la commission des finances
- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **287 998€**

Après en avoir délibéré,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Taxes	Taux d'imposition 2023	Taux d'imposition 2024	Bases d'imposition 2024	Produits 2024
T.F.B	25,68 %	25,94 %	999 700	259 322
T.F.N.B	46,37 %	46,83 %	24 600	11 520
TH(RS)	9.64%	10.48%	163 700	17 156
			TOTAL	287 998

Délibération n° 3– Vote du Budget communal – année 2024

Monsieur le Maire présente à l'ensemble de l'équipe municipale le projet de budget 2024 examiné par la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE le budget 2024 qui s'équilibre à :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 665 307.84 euros
- Section d'investissement (dépenses et recettes) : 452 775.38 euros

Soit un budget total 2024 de 1 118 083.22euros

Délibération n° 4– Vote du Budget camp de tourisme – année 2024

Monsieur le Maire présente à l'ensemble de l'équipe municipale le projet de budget du Camp de Tourisme 2024 examiné par la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE le budget 2024 qui s'équilibre à :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 31 139.00 euros
- Section d'investissement (dépenses et recettes) : 24 391.86 euros

Soit un budget total 2024 de 55 530.86 euros

Délibération n° 5 – Vote du Budget locaux commerciaux – année 2024

Monsieur le Maire présente à l'ensemble de l'équipe municipale le projet de budget des locaux commerciaux 2024 examiné par la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE le budget 2024 qui s'équilibre à :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 15 975.46 euros
 - Section d'investissement (dépenses et recettes) : 486 400.00 euros
- Soit un budget total 2024 de 502 375.46 euros

Délibération n° 6 : Tarifs 2024

✓ **Concession cimetière (le m²) :**

- perpétuelle : 50 €
- 30 ans : 20 €
- 15 ans : 10 €

✓ **Cavurne (perpétuelle): 1000 €**

✓ **Plaçage : (inchangé)**

- <25 m²: : 7,00 €
- entre 25 et 50 m² : 10,00 €
- entre 50 et 100 m² : 12,00 €
- les 100 m² : 15,00 €

✓ **Prêts des salles et du matériel :**

- Pour les particuliers résidants de la commune :
 - location de la salle des fêtes, du 1^{er} mai au 31 octobre :
 - la journée : 25 €
 - le week-end : 50 €
 - location de la salle des fêtes, du 1^{er} novembre au 30 avril :
 - la journée 75 €
 - le week-end 150 €
- Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)
- Pour les associations hors commune : 50 € du 1^{er} novembre au 30 avril
- Pour toute autre personne ou groupe :
 - location de la salle des fêtes, du 1^{er} mai au 31 octobre :
 - la journée : 200 €
 - le week-end : 400 €
 - location de la salle des fêtes, du 1^{er} novembre au 30 avril :
 - la journée 300 €
 - le week-end 650 €

✓ **Le forfait des fournitures scolaires** : 80 € (inchangé)

Services périscolaires : à compter du 1^{er} septembre 2024

- Cantine :

Repas enfant : 3,80 €

Repas des commensaux : 5.00 €

- Garderie : **(inchangé) payante à partir de 16 h 30**

Le Conseil Municipal décide de voter ces tarifs à la majorité avec une abstention

Délibération n° 7 : Frais de personnel 2024 - Camp de tourisme

- Considérant que le personnel communal est mis à disposition du camp de tourisme
- Considérant que le personnel est rémunéré sur le budget communal et qu'il convient de fixer une compensation financière de la part des dits services,
- Considérant le budget annexe du camp de tourisme 2024,

à l'unanimité, le Conseil municipal,

FIXE la participation financière de chaque service pour la mise à disposition du personnel communal de la façon suivante :

Service du camp de tourisme : 6 000,00 €

Délibération n° 8 : Frais de personnel 2024 - Locaux commerciaux

- Considérant que le personnel communal est mis à disposition des locaux commerciaux
- Considérant que le personnel est rémunéré sur le budget communal et qu'il convient de fixer une compensation financière de la part des dits services,
- Considérant le budget annexe des locaux commerciaux 2024,

à l'unanimité, le Conseil municipal,

FIXE la participation financière de chaque service pour la mise à disposition du personnel communal de la façon suivante :

Service des locaux commerciaux: 500,00 €

Délibération n° 9 : Achat tracteur - Réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le financement du tracteur nécessite la réalisation d'un emprunt.

Après avoir pris connaissance des propositions faites par plusieurs établissements bancaires,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de demander l'attribution d'un prêt de 26 500,00 € au taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, à savoir 3,61 %, à échéances trimestrielles, dont le remboursement s'effectuera en sept ans auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, le frais de dossier s'élevant à 170,00 €.

Délibération n° 10 : demande de subvention pour rénovation de l'Eglise

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'église de Lestelle-Bétharram va être restaurée. Les travaux consistent à des travaux de platerie et de peintures. Les travaux seront réalisés sur les exercices 2024. Le coût total des travaux est de 14 100€ TTC. Le plan de financement est établi comme suit :

1/ CCPN	2 500.00 €
2/ Commune de Lestelle-Bétharram	11 600.00 €

Il est sollicité auprès de la Communauté des Communes du Pays de NAY l'octroi de subventions pour l'aboutissement de ce projet.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération pour un montant de 14.100 € TTC.
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la CCPN, conformément au plan de financement présenté.
- **ADOpte** à l'unanimité la proposition ci-dessus

II - QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Mai 2024

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Jean-Marie BERCHON, Maire,

Etaient présents :

Monsieur Berchon, Maire
Messieurs Graciaa et Ladesbie, adjoints ;
Madame Magendie, Madame Vissieres, Madame Betran- Luciat, Madame Mengelle,
Monsieur Cazus, Monsieur De Sousa, Monsieur Martell, Monsieur Boiteau,
conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Bonnefon à Monsieur Ladesbie, Madame Duhourcau à Madame Magendie,
Monsieur Lucchini à Madame Mengelle.

Absente excusée : Madame Lharidon- Boiteau.

Secrétaire de séance : Alain Graciaa

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024.

I - DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 1 : DCM attribution MAPA

Le Maire expose qu'il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de réhabilitation du Lestelle Café.

La mise en concurrence a donné lieu à une publication dans un Journal d'annonces légales.

LOT	Entreprise	Montant (en euros H.T.incluant les variantes retenues le cas échéant)
LOT N°1. : DESAMIANTEMENT	SNAAC ACCHINI	14 515,00 €
LOT N°2. : GROS ŒUVRE	PEES	368 692,92 €
LOT N°3. : CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE	PEES	147 863,59 €
LOT N°4.: MENUISERIE ALUMINIUM	SAS ENERGY MENUISERIES	81 500,00 €
LOT N°5.: MENUISERIE BOIS	JSE France	69 477,33 €
LOT N°6.: PLATRERIE - FAUX-PLAFOND - ISOLATION	PARDINA SN	94 367,94 €
LOT N°7.: ELECTRICITE - CHAUFFAGE	INEO	83 505,67 €
LOT N°8.: CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES	EURL BERGERET	83 997,57 €
LOT N°9.: CHAPE - CARRELAGE - FAÏENCE	SARL ERBINARTEGARAY	23 670,70 €
LOT N°10. : CHAPE - SOL SOUPLE	SARL ADURIZ	6 720,12 €
LOT N°11. : PEINTURE	SARL ADURIZ	25 675,79 €
LOT N°12. : ÉQUIPEMENTS DE CUISINE	SFEI SARRAT	31 791,66 €

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

L'Assemblée, après en avoir largement délibéré,

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer les marchés conformément à ce qui a été présenté

DÉCIDE :

- de donner délégation au Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée, ainsi que de toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégation.

Délibération n° 2 : Attribution du fonds de commerce de Mme Lydie MARGUERITE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le commerce tenu par Mme Marguerite depuis 2019, sous l'enseigne VIVAL, sur la Place Saint-Jean est placé en liquidation judiciaire. A ce jour et à notre connaissance, il n'y a toujours pas de repreneur.

Or, il serait vraiment opportun de maintenir un commerce d'alimentation, Mme Marguerite faisant également bureau de tabac et point de vente de presse, sur la Commune. En effet, le commerce d'alimentation le plus proche est maintenant à Saint Pé de Bigorre ou Montaut.

C'est pourquoi, la Commune pourrait se porter acquéreur du fonds de commerce d'alimentation générale et de tabac-presse. Le prix proposé au liquidateur judiciaire pourrait être de 30 000,00 €

Le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur cette affaire,

Considérant l'intérêt pour la Commune de maintenir une activité d'alimentation générale, débit de tabac et point presse pour ses administrés,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'acquisition par la Commune du fonds de commerce sous l'enseigne VIVAL, incluant le bureau de tabac, pour un montant de 30 000.00€.

AUTORISE le Maire à proposer cette offre d'achat au liquidateur judiciaire, Me Branco-Fernandes représentant de la société SELAS EGIDE.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous documents utiles pour la suite.

Délibération n°3 : Décision budgétaire modificative : Budget locaux commerciaux

Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité, pour l'ajustement de crédits nécessaires au paiement d'un mandat pour l'acquisition du fonds de commerce de l'EIRL MARGUERITE.

II - QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 JUIN 2024

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Jean-Marie BERCHON, Maire,

Étaient présents :

M. Berchon Maire ;
MM Graciaa, Ladesbie, Mme Bonnefon, adjoints
M Cazus, Mme Bétran-Luciat, Mme L'Haridon-Boiteau, M De Sousa, Mme Mengelle
et M Lucchini, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Duhourcau, Mme Magendie, Mme Vissières et M. Martell

A donné pouvoir :

Mme Duhourcau a donné pouvoir à Mme Mengelle, Mme Magendie a donné pouvoir à M Berchon, Mme Vissières a donné pouvoir à M.Cazus et M Martell a donné pouvoir à M Graciaa

Secrétaire de séance : M.Graciaa

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 24 Mai 2024.

I - DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 1 : DCM attribution MAPA

Le Maire expose que dans le cadre de la consultation des marchés de travaux de réhabilitation du Lestelle Café :

- Le lot 12 « Équipements de cuisine » a été déclaré sans suite afin de pouvoir en modifier sa consistance (et de favoriser ainsi le réemploi des matériels existants) ;

- Le lot 13 « Mobilier » a été lancé en ayant recours à la centrale d'achat UGAP

Après avoir procédé à l'analyse les propositions, il propose d'attribuer les marchés comme suit :

LOT	Entreprise	Montant (en euros H.T.incluant les variantes retenues le cas échéant)
LOT 12 : ÉQUIPEMENTS DE CUISINE	EVI PRO	22 119,90 €
LOT 13 : MOBILIER	UGAP	28 812.91 €

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

L'Assemblée, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les marchés conformément à ce qui a été présenté ;

DÉCIDE :

- de donner délégation au Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée, ainsi que de toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégation.

Délibération n° 2 : Mise en place de la tarification sociale de la cantine

Le Maire propose, après approbation de la Commission des Affaires scolaires, de mettre en place la tarification sociale de la cantine qui est une aide financière de l'Etat aux communes qui bénéficient de la part péréquation de la dotation de solidarité rurale.

Pour cela, il faut instaurer une grille tarifaire progressive pour la cantine. Une aide de 3 € par repas est versée par l'État pour les repas facturés à 1 € aux familles, dont le quotient familial mensuel est inférieur à 1000 €

Quotient familial mensuel	Tarif
Moins de 1000 €	1.00 €
De 1001 à 1500	3.80 €
Plus de 1501	5.00 €

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Délibération n°3 : admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi par Monsieur le receveur principal d'une demande d'admission en non-valeur concernant plusieurs tiers.

A ce jour, le montant de l'impayé résiduel dû par la société s'élève à 2 988.04€.

Approbation à l'unanimité

Délibération n°4– régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle (RIFSEEP)

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place le régime indemnitaire pour le personnel de la commune

Ce nouveau régime tient des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) C'est l'outil de référence de la fonction publique territoriale. Il comprend l'IFSE (indemnités liées aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise), et le CIA (Complément indemnitaire annuel). Ce RIFSEEP sera versé annuellement en novembre.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 5 : Mise en place Compte Épargne Temps

Le Maire rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congés dans un compte épargne-temps. Le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'application du compte épargne-temps dans la collectivité.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 6 : Programme de voirie 2024

- Sur proposition de la Commission « Voirie ».
- Sur présentation des devis de la société COLAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité,

Arrête le programme de voirie 2024 avec le montant estimatif de la révision intégré :

- Réfection rue de la Paix :	14 867.40 € TTC
- Réfection Impasse Laroche :	6 473.28 € TTC
TOTAL	21 340.68 € TTC

Ne sollicite pas de subvention du Département

Délibération n° 7 : Tarifs garderie 2024

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de modifier les tarifs de la garderie en fonction du quotient familial mensuels identiques à ceux de la cantine.

Quotient familial mensuel	Nombre enfants	Tarif
Moins de 1000 €	1 enfant	1,50€
	Autres enfants	0.75 €
De 1001 à 1500	1 enfant	2.10 €
	Autres enfants	1.05 €
Plus de 1501	1 enfant	2.70 €
	Autres enfants	1.35 €

L'Assemblée, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, l'adopte à l'unanimité

**Délibération n°8 : Réhabilitation LESTELLE CAFÉ :
Approbation Plan de financement et demandes de subvention**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du Lestelle Café. Le plan de financement sera établi de la façon suivante :

DÉPENSES (MONTANTS € HT)	
✓ <u>Montant travaux</u>	1 050 919,44 €
✓ <u>Frais d'études et de contrôle</u>	
Coordonnateur SPS :	3 760,00
Diagnostic Amiante	3 075,00
Bureau de contrôle :	6 850,00
Maîtrise d'œuvre :	113 754,00
(compris bureaux d'études techniques)	
Assurance Dommage d'Ouvrage :	29 000,00
TOTAL :	1 207 358,44
RECETTES (MONTANTS € HT)	
<u>État</u>	
DETR 2022 (acquis) :	184 451,00
Fond Massif (acquis) :	95 000,00
<u>Europe FEDER (demandé)</u>	180 000,00
<u>Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine (acquis)</u>	155 005.41
Appel à Projets 2023 :	205 013.00
(30% max du montant HT des travaux) (acquis)	
<u>Communauté des Communes du Pays de Nav</u>	
Fonds de Concours (acquis) :	20 000,00
<u>Commune de Lestelle</u>	
Autofinancement :	367 889.03
TOTAL :	1 207 358,44

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à € 1 207 358.44.00 HT suite aux appels d'offres

Il convient maintenant de solliciter tous les acteurs financiers possible pour des subventions le plus large possible pour ce type de projet (l'État, la Région le Département, Fond FEDER et CCPN).

Le Conseil Municipal, après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE - d'approuver son plan de financement

ACCEPTE -de compenser par l'autofinancement en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes ou en cas de relèvement du coût total de l'opération.

Délibération n°9– Remboursement Achat VLM Sports

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la course à vélo organisée le dimanche 23 juin 2024 sur la commune, Jean-Marc Ladesbie a dû avancer la somme de 73.55 € TTC afin d'acheter des coupes

Le Conseil Municipal approuve le remboursement de ces frais.

II - QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

QUELQUES INFOS

STOP AUX INCIVILITES DANS NOTRE VILLAGE !...

Mais, qu'est-ce que des « incivilités » ?

Ce sont des comportements non acceptables qui peuvent se produire dans les espaces publics et qui ont des conséquences négatives. Elles peuvent aller du simple irrespect à des actes de violence ou de vandalisme.

C'est un problème croissant qui entraîne des coûts financiers pouvant être importants et préjudiciable à des personnes.

- ☞ ***Câbles électriques arrachés et dérobés***
- ☞ ***Galets dérobés sur les murs d'enceinte du cimetière ainsi que sur les allées d'accès, mettant en péril la solidité de ces constructions,***
- ☞ ***Décharges sauvages de matériaux et autres déchets déposés illégalement alors que destinés aux déchetteries d'Asson et de Coaraze***

Etc....

Luttons ensemble contre ce problème récurrent dans notre commune, contre ces comportements nuisibles à la vie en commun. Ceci permettra de renforcer une cohésion sociale et préserver le bon vivre-ensemble.

Et que dire de l'image de marque de notre commune !

Soyez vigilants et aidez-nous à combattre ces incivilités, en nous signalant tout comportement illégal et répréhensible.



SEAPAN (Service d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay)

Depuis quelques années déjà, le service d'eau et d'assainissement de notre village, initialement communal a été transféré à notre intercommunalité du Pays de Nay. Ce service public assure la distribution, l'entretien et le remplacement des canalisations d'eau et d'assainissement ainsi, qu'en partie, la production de l'eau.

Il poursuit la mise en place des réseaux d'assainissement collectifs dans les quelques communes de la CCPN qui n'en étaient pas encore pourvues.

Concernant Lestelle-Bétharram, nous étions parmi les rares petites communes à être équipées depuis bien longtemps de notre propre réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif : ceci grâce à l'esprit visionnaire des élus qui nous ont précédés.

Aujourd'hui, ce réseau présente des stigmates d'usures dus à son âge et nécessite donc une réfection pour garantir un service efficace à nos concitoyens usagers ainsi qu'une préservation écologiques de nos sous-sols et de nos nappes phréatiques.

Conscient de la vétusté de ce réseau, le SEAPAN en a vérifié, mesuré et analysé l'état exact. Il a programmé une rénovation complète de notre réseau qui s'étalera durant ces trois prochaines années. 2024 marquera la première tranche de travaux.

Elle concerne la rue Peyrounat, notamment par le remplacement d'une canalisation complètement effondrée sur une partie de la rue : ... quand vous lirez ces lignes, les travaux qui se déroulent du 22/07 au 02/08 seront terminés. Du 14 au 31 Octobre, ce sera le tour de la rue principale soit les rues Henri IV et Gaston de Foix. Ces travaux se feront par le biais d'un nouveau procédé de chemisage des conduits existants, ces derniers étant moins dégradés que ceux de la rue Peyrounat. Ils nécessiteront l'interdiction de circulation de 8h30 à 16h30 pendant la durée des travaux.

Pour les prochaines années, nous aurons ultérieurement, un calendrier et le nom des rues concernées : cela fera l'objet d'une nouvelle rubrique !

Nous sommes désolés du désagrément que cela va poser mais ce travail est nécessaire.



Jean-Marc LADESBIE

SERVICE COMMUNAL

1) Suite à l'accident de circulation survenu ce début d'année, heureusement sans gravité physique pour notre agent, mais rendant à l'état d'épave notre véhicule déjà ancien, nous nous sommes mis en quête d'un nouveau véhicule en remplacement.

En concertation avec les principaux utilisateurs, une fourgonnette type Kangoo ou Berlingo était l'objet convoité. C'est par le concours d'un renouvellement d'un lot de voitures utilitaires au sein de la CCPN que nous avons pu candidater à un Berlingo d'occasion mais en bon état et participer au tirage au sort pour l'obtention de ce véhicule d'un rapport qualité-prix imbattable.

2) Nous repoussons l'échéance depuis quelques années déjà, notamment par rapport au coût important de ce type de véhicule, mais notre tracteur était bel et bien arrivé en fin de vie et il n'était plus possible, pour nos agents, de circuler sur les routes avec ce tracteur qui ne respectait plus les normes légales de circulation.

Nous avons missionné notre spécialiste, Denis CAZUS, de se mettre en quête de la perle rare dont nous avons besoin. C'est avec succès qu'il a déniché le tracteur parfaitement adapté à nos besoins avec les attributs qui nous sont nécessaires mais sans une sophistication exagérée source de pannes souvent coûteuses.

Quelques photos ci-dessous de ces deux nouveaux véhicules que vous aurez le plaisir de croiser dans nos rues et sur nos routes lestelloises.



Jean-Marc LADESBIE

CIMETIÈRE ET JARDIN DU SOUVENIR

Lors du décès d'un proche, et si celui-ci a été incinéré, il vous faudra choisir un monument cinéraire, destiné à abriter l'urne qui contient ses cendres. Plusieurs options s'offrent alors à vous : vous pouvez disperser les cendres ou les inhumer dans une sépulture familiale ou une cavurne, ou les placer dans un columbarium.

Notre cimetière était jusqu'à ce jour dépourvu de ces sépultures. Le Conseil municipal a décidé de combler cette lacune. La « commission chargée du cimetière » s'est orientée vers un jardin du souvenir entouré de cavurnes qui nous semble plus conforme à l'environnement et moins anonyme et qui correspond surtout aux diverses demandes qui nous ont été faites en mairie.

Un schéma a été arrêté avec un marbrier d'Arudy. Le gros œuvre vient d'être réalisé en marbre d'Arudy. Les finitions seront réalisées par l'équipe technique communale. Vous trouverez ci-joint une photo de l'ouvrage. Nous nous sommes limités à six cavurnes qui seront commercialisées par la mairie. La disposition circulaire et un espace disponible conséquent nous permettront de créer des séries supplémentaires.

Les acquéreurs de ces cavurnes pourront les habiller suivant leurs goûts. La colonne disposée à gauche de la flamme est, quant à elle, destinée à recevoir des plaques indiquant le nom et rappelant ainsi la présence des défunts dont les cendres auront été dispersées dans la fosse centrale au pied de la flamme.

Alain GRACIAA



LE COMITÉ DES FÊTES



Le 15 mars dernier, une réunion s'est tenue salle de l'Isarce suite à la décision du précédent bureau de démissionner. Cette réunion avait pour but de trouver des bénévoles afin de faire perdurer notamment les fêtes de la Saint Jean ainsi que les animations proposées tout au long de l'année qui permettent d'animer le village, et de financer pour partie ces fêtes patronales. A la suite de cette réunion, un bureau a été élu et surtout un groupe intergénérationnel de bénévoles s'est constitué.

Même si le délai était court et malgré le manque de conscrits pour maintenir les traditionnelles sérénades, la nouvelle équipe a réussi dans la joie et la bonne humeur à proposer un programme destiné à toutes les générations. Hélas, c'était sans compter sur la fête de la musique qui chaque année certes à lieu au moment des fêtes de la Saint Jean mais qui cette année a été célébrée dans tous les villages alentours, le foot, le rugby, la météo capricieuse etc.... Est-ce pour toutes ces raisons que la fréquentation n'a pas été à la hauteur de nos attentes ?

Malgré tout, la nouvelle équipe reste motivée pour proposer dans les mois à venir, théâtre, spectacles, bals, vide grenier...



Manhattan que nous solliciterons à événements .

Nous tenons à remercier : la municipalité pour son soutien, les employés municipaux, l'association de pétanque « l'avant garde lestelloise » qui a animé le samedi après-midi, Marcel Pasqué qui a bien fait courir les enfants pour trouver les réponses à la chasse aux trésors, Sylvain pour avoir mis à disposition des jeux géants, « Saint Pé Chante » qui a ému toutes les personnes présentes lors de la messe du dimanche, « les Menestrers » venu



gratuitement de Lys animer l'apéritif de la mairie, sans oublier le groupe « Volubilis » et le DJ nouveau pour d'autres

Vous avez entre 17 et 20 ans (ou plus) et voulez être conscrits ? Vous voulez nous rejoindre en tant que bénévoles quelque soit votre âge ? Vous pensez que les fêtes telles qu'elles existent depuis des années auraient besoin d'évoluer ? Toutes vos idées sont les bienvenues !!!

Vous pouvez nous contacter par SMS , whatsApp, et mail :



Marie José Mengelle (présidente) 06 87 89 52 52

Julio Gonzalez (trésorier) 06 35 36 41 04

Elisa Massot (secrétaire) 06 67 51 77 86

mariejosemengelle@gmail.com

enviedesegovie@gmail.com

elisamassot64@gmail.com

Le Comité des Fêtes de la Saint Jean

L'ÉTOILE JOYEUSE

Comme depuis de nombreuses années, le Club des Aînés a assuré les vendredis après-midi, les jeux habituels (Belote, Scrabble, Rummikub, etc...) dans la salle dédiée.

Tous les mercredis matin, une marche à pied, à portée de tous, a été organisée sur les sentiers autour de Lestelle-Bétharram. Ces marches permettent parfois de découvrir l'environnement et l'histoire du Pays de Nay : (Micro-centrale, Four à chaux de Montaut, sonnaillles de Nay etc...)

Dans les projets futurs : Une visite guidée de notre bastide. Une autre visite avec Fer et Savoir Faire d'Arthez d'Asson.



Il est prévu la découverte de la scierie de Montaut. Ces marches se terminent généralement autour d'un verre chez Sylvaine.

Le 5 mai, l'Association a organisé un vide grenier à la salle des Fêtes et à l'extérieur. Ce fut une belle réussite avec ses 36 exposants.

Le 16 mai ce fut la sortie en co-voiturage en Espagne. Nous avons visité le sublime monastère SAN JUAN de la PENA, construit dans la roche, ainsi que le nouveau Monastère et son centre d'interprétation. Avant la visite de l'église de Santa Cruz de la Seros, nous avons déjeuné dans le village. Sur le chemin de l'aller, nous avons franchi le Tunnel du Somport. Au retour un arrêt fut observé à la frontière au col du Pourtalet pour permettre quelques achats.



Le samedi 6 juillet, l'Etoile Joyeuse a créé et organisé à la salle des Fêtes, la journée « Lestelle Guinguette » : une fête à la chanson française. Un concours de pétanque, des jeux et un quizz ont été proposés aux petits et aux grands dans une ambiance musicale. Une exposition constituée de disques de diverses époques et d'appareils de lecture anciens a été présentée au public. L'apéritif et le diner (70 convives) furent ambiacés par un pianiste (Pianomade). Le soir un concert/bal était animé par « Les Allumettes » (Groupe musical de PAU). Au cours de cette soirée mémorable, nous avons pu danser, chanter avec les Lestellois, des voisins de Montaut et d'Igon et des premiers touristes. La buvette était accompagnée de sandwiches, de crêpes et de glaces.



Des contacts ont été pris avec l'A.P.E. (Parents d'élèves) ainsi qu'avec le club des aînés de Montaut.

Le président Marcel Pasqué remercie chaleureusement tous les soutiens et tous les intervenants qui ont contribué à ces réussites.

N'hésitez pas à nous rejoindre, renseignements au 06 32 97 34 62.

Composition du bureau :

Marcel PASQUÉ Président
Jackie MARRIMPOEY, Vice-Présidente
Elizabeth PARISOT, Trésorière
Josiane ROUTIER, Trésorière adjointe
Christiane D'HABIT, Secrétaire
Jacqueline PASQUÉ, Secrétaire adjointe

ECOLE PUBLIQUE

Cette année, les élèves ont découvert le rugby à l'occasion de la coupe du monde. Ils ont joué ensemble avec des élèves d'autres écoles au stade de Nay au cours d'une journée de rencontres.

Sur le thème de la découverte encore, mais plutôt logique et mathématique, ils ont reçu une première initiation aux échecs avec l'école d'échecs Béarn-Bigorre (de la GS au CM2) et peuvent désormais jouer régulièrement grâce au matériel d'échecs acheté par l'APE pour les enfants.

Toute l'année, les élèves ont appris des chants sur le thème du sport, pour pouvoir, en fin d'année, nous proposer un magnifique concert choral avec l'école d'Espoey dans la salle des sports de Pontacq.

Grâce à l'association Nay'art, ils ont participé à l'exposition « Bastides en fêtes » en réalisant une œuvre d'art collective, avec l'aide d'une artiste professionnelle, qui a été exposée à la Minoterie de Nay.

Au printemps, nous avons proposé aux parents qui le souhaitent d'encadrer une demi-journée de course d'orientation au stade au cours de laquelle ils ont évalué les élèves sur leurs capacités d'orientation.

La classe de CE1-CP-maternelle a participé à une rencontre intergénérationnelle avec des résidents de l'EHPAD de Bétharram, sous forme d'« olympiades » avec des équipes mixtes enfants-personnes âgées.

Le centre sur la préhistoire de Brassempouy est venu à l'école présenter la vie à l'époque préhistorique (et leur montrer comment faire du feu et des bijoux entre autres) tandis qu'un spectacle sur le Moyen-Âge leur a été proposé avant une visite du château de Montaner.

Pour les plus grands, le thème de l'océan et des pirates leur a permis de résoudre une quête au trésor sur plusieurs mois dont le but était la construction d'un astrolabe. Ils ont suivi la transat Jacques Vabre cet automne et découvert la vie des marins. Un travail d'expérimentations variées autour de la biodiversité marine a été suivi par une étude de la saligue de Baudreix avec l'association Ecoscène.

Toutes ces activités ont été réalisées, bien évidemment, en tenant compte des programmes de chaque niveau et des capacités de chaque élève. Et tout cela n'aurait pas été possible sans l'implication des parents et de l'APE qui soutiennent le travail réalisé à l'école.

Les inscriptions pour l'année prochaine sont ouvertes pour les habitants du village, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie et de l'école pour finaliser l'inscription de votre/vos enfant(s) à l'école publique, laïque et gratuite de votre village.

La Directrice de l'école

APE – ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

" L'école est finie!!!

C'est une nouvelle année qui s'achève avec un bilan positif pour l'APE, l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique de Lestelle-Bétharram, autant sur le plan financier qu'événementiel.

A l'occasion de ce bulletin nous tenons à remercier les enseignantes, les ATSEM et les agents municipaux, tous les parents qui ont pu accompagner nos enfants que ce soit pour les sorties piscines ou encore les sorties sportives et pédagogiques.

Enfin, un grand merci à vous, parents et familles, qui ont rendu possible les différentes manifestations organisées tout au long de l'année, comme par exemple le loto à la salle Beauvallon, la vente de gâteaux lors des élections européennes mais aussi et surtout notre fête de fin d'année.



A cette occasion, la chorale des enfants nous a proposé une belle représentation suivie d'un moment convivial qui nous a permis de nous retrouver autour d'un apéritif et d'un repas.



Les fonds récoltés lors des différents événements ont permis d'acheter 15 jeux d'échecs pour que les enfants puissent continuer à pratiquer régulièrement suite à l'intervention dans l'école de Samy de l'association Ecole d'échecs de Nay. Puis de financer le transport lors de la sortie de la classe des petits au Château de Montaner mais aussi le goûter de fin d'année pour la classe des petits et des grands.

L'année prochaine, l'APE participera aussi au financement du "grand voyage", un beau projet qui devrait se dérouler en octobre.

Rendez-vous est donc pris dès le mois de septembre!!!

Bonnes vacances à tous les enfants!!!

SIVU PINOCCHIO

Voici les dernières nouvelles du Centre de loisirs Pinocchio.

Lors des vacances scolaires de Pâques, le Centre de Loisirs Pinocchio a suivi deux thèmes :

Le premier « Pâques », avec la chasse aux œufs où les enfants ont pu aller chercher les œufs en chocolat dans la commune de Montaut, ainsi que de nombreuses activités au sein de l'école de Montaut. Ensuite, le deuxième thème était les supers héros avec par exemple la sortie à la caserne des pompiers, mais aussi au donjon des aigles.



Après avoir proposé pour la première fois depuis l'ouverture du centre de loisirs un court séjour de trois nuits et quatre jours au camping LE SAILLET, cette année les enfants se sont vus proposer quatre nuitées au centre de loisirs du 15 au 19 juillet sur le thème "rando et nature". Les enfants ont dormi sous la tente, le but pédagogique de ce séjour étant de responsabiliser les enfants et de les rendre un peu plus autonomes. Ils ont pu également découvrir la commune de Montaut comme ils ne l'avaient jamais vu. En parallèle le centre de loisirs est resté ouvert pour les enfants n'étant pas inscrit au séjour.

De nombreuses sorties sont encore à prévoir cet été comme une sortie à Aquabéarn et en forêt. Il y aura également une activité « pêche » à Montaut, ou encore une sortie au château des énigmes à Laàs.

Vous pouvez toujours inscrire vos enfants : par mail (alsh.pinocchio@laposte.net), par téléphone (06 49 73 14 39) ou pendant les jours d'ouverture directement au centre.

MLF – Montaut-Lestelle-Frelons

Le piégeage des frelons asiatiques continue car il est toujours nécessaire.

En effet, nous avons capturé à Lestelle-Bétharram plus de 2700 frelons ce printemps et environ 4000 à Montaut, au moins autant qu'en 2023.

Quelques milliers de nuisibles destructeurs d'abeilles et loin d'être inoffensifs pour nous tous en moins!

Depuis l'an dernier nous complétons le piégeage de printemps par un autre en septembre-octobre (500 prises l'an dernier dans notre commune).

De nouveaux adhérents lestellois se sont rajoutés cette année, portant leur nombre à plus de 70, avec près d'une centaine de pièges posés sur tout le territoire.

Si vous souhaitez vous joindre à nous pour la protection des précieuses abeilles et notre propre sécurité, c'est toujours possible...Contact 07 78 68 01 62

L'association tient à remercier la commune de Lestelle-Bétharram pour son soutien et son aide financière.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS.

Après un nouveau bureau installé en Novembre 2023, l'association des anciens combattants de Lestelle-Bétharram se renforce avec la présence de Marc Barreyat comme porte -drapeau

Marc Barreyat était fonctionnaire de Police et retraité depuis 2009.

Nous tenons à remercier Michel Cazenave pour avoir tenu cette fonction pendant de nombreuses années.

Nous tenons aussi à remercier toutes les personnes présentes lors des manifestations du 11Novembre, du 8 mai et pour l'appel du 18 juin.

Le bureau



ENTENTE SPORTIVE NAY VATH VIELHA



La saison 2023/2024 s'est conclue sportivement fin mai dernier avec une excellente nouvelle, l'accession de notre équipe fanion en régional 3. Cela faisait quelques saisons que nous tournions autour et à force de travail, de persévérance et de pugnacité, la récompense est naturellement arrivée. C'est une récompense ô combien méritée pour un groupe qui a produit un jeu de qualité et qui a su gagner les confrontations contre nos adversaires directs pour les premières places avec en particulier une victoire probante contre les Bleuets de Pau (qui sera leur seule défaite de la saison en championnat). Au final, l'équipe ne sera pas championne pour 1 point et n'aura concédé que 2 défaites sur les 26 rencontres disputées. Il faut féliciter l'ensemble des joueurs qui ont participé à cette montée et bien entendu le coach, Romain ALIAS qui est pour beaucoup dans la qualité du travail qui est produit au sein du club. Merci à Romain de faire profiter de ses multiples compétences à l'ensemble de nos licenciés, lui dont la fidélité n'est pas à prouver, il est au club depuis plus de 30 ans. Ce magnifique résultat est également le fruit d'une politique dirigée vers la formation des jeunes et celle des éducateurs, menée depuis de nombreuses années. Pour preuve 95% de l'effectif ont une licence au club depuis plus de 10 ans.

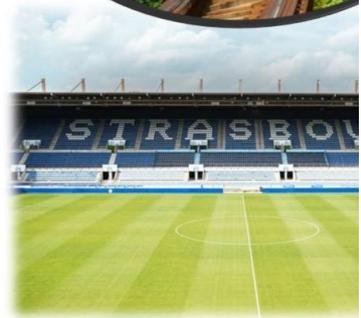
Cette saison a également permis à nos jeunes U11 d'être invité au « Matmut Atlantique » à Bordeaux pour un des matches de préparation de notre équipe olympique, grâce à une action de prévention aux risques du numérique (réseaux sociaux notamment) récompensée par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Pour nos U13, c'est un voyage en Alsace, durant les vacances de Pâques, qui a émaillé les animations « extra foot » du club. Sous l'impulsion de David et Emilie FERREIRA, nos jeunes ont été merveilleusement accueillis par le club d'Habseim et ont pu assister au match de Ligue 1 Strasbourg - Reims et rencontrer quelques joueurs à la fin de la rencontre. Ils ont également passé une journée à Europa Park et profiter de cette magnifique région (Mulhouse, Colmar...). Ce voyage inoubliable pour les enfants a pu être réalisé grâce à de nombreuses manifestations dont les bénéficiaires ont allégé le coût du séjour.

Notons enfin la mobilisation intergénérationnelle de l'ensemble de nos licenciés, les grands viennent encadrer ou voir les petits et les plus jeunes sont très nombreux au bord du terrain quand les plus grands jouent.

Espérons que la saison à venir sera aussi riche en émotions que la précédente et nous vous invitons tous au bord des terrains.

Vous retrouverez toutes les informations concernant l'ES NAY VATH VIELHA sur notre site internet : www.esnayv.fr.





FORME ATTITUDE, depuis mai 2012, est une association dont l'objet est de vous maintenir, ou vous remettre en forme, quelque soit votre niveau, et ce dans une ambiance conviviale mais professionnelle.

Voici le planning des activités

	IGON	LESTELLE
MARDI	10h30 GYM DU DOS (1h) 11h30 ETIREMENTS (30 mn)	
MERCREDI		9h45 PILATES (1h) 11h00 GYM DOUCE (1h) 18h GYM DU DOS (1h) 19h ETIREMENTS (30mn)
JEUDI		10h00 RENFORCEMENT (1h) 11h00 ETIREMENTS (30mn) 18h30 PILATES(1h)
VENDREDI		8h30 CIRCUIT TRAINING (2h en extérieur)

MARCHE NORDIQUE :

Programme mensuel sur demande / sorties tous les mercredi

Les sorties de marche nordique ont lieu aux alentours de la plaine de Nay sur des circuits de 2 heures environs et sur une dizaine de kilomètres, encadrés par un coach certifié,

CONTACTS :

Florence : 06 11 55 86 91 / François : 06 72 80 95 97

Courriel : forme.attitude64@gmail.com

LA CORRUDA

La 23^{ème} édition de LA CORRUDA, dimanche 01 septembre à Lestelle-Bétharram, sera une nouvelle fois le rendez-vous sportif d'un public assidu et de nombreux adeptes de course, de marche et de randonnée dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Depuis plusieurs semaines, bénévoles et organisateurs œuvrent afin de parfaire les parcours des trois principales épreuves de cette rencontre sportive. Toutefois, nous faisons appel à tous les bénévoles Lestellois.

Outre les deux circuits traditionnels qui empruntent les Chemins de l'Isarce, cette année nous inaugurons un nouveau parcours autour de la Croix des hauteurs pour trailers et randonneurs.

Tous les départs se font de la salle des fêtes de Lestelle-Bétharram

DUO OU SOLO, parcours de 27 km, sur sentiers, pour un dénivelé de 1800 m, avec départ à 8h45.

L'INDIVIDUELLE de 17 km avec 700 m de dénivelé, ouvert à partir des Juniors, itinéraire sauvage en moyenne montagne avec le départ à 9h30 de la salle des fêtes, direction le Nabails, etc...

Trail et **RANDONNÉE** de 12 km avec 350m de dénivelé, ouvert à partir des Juniors, chronométrée sans classement, autour de la Croix des Hauteurs, avec le départ à 8h30.

Programme de la manifestation :

- 8h30 Départ des randonneurs 12 km,
- 8h45 Départ de la Corrud'A2 & Solo 27 km,
- 9h30 Départ de l'INDIVIDUELLE 17 km,
- 11h30 Arrivée des premiers concurrents,
- 14h00 Course des enfants,
- 14h30 Remise des récompenses.



Les vainqueurs de l'année passée. Vous les reconnaissez ?

Venez nombreux.

DES NOUVELLES DU TIERS LIEU LA RUCHE

Après la constitution de l'association lors de l'Assemblée Constitutive du 3 octobre 2023, l'ensemble des démarches administratives incontournables ont été effectuées. Remerciements à la Région pour son accompagnement et son soutien.

Remerciements à la Commune pour la mise à disposition de la salle de Lestelette qui a permis à l'association de s'installer, en attendant d'intégrer le nouveau bâtiment du Lestelle Café. Nous avons pu commencer à nous roder et à régler les détails pratiques communs à toute structure en cours de démarrage. Merci aux bénévoles ainsi qu'à l'équipe municipale qui nous ont accompagnés pour faire de ce lieu un espace pratique et convivial.

Des permanences ont été tenues les mardis, jeudis et vendredis matins afin d'accueillir les personnes intéressées ou curieuses de se renseigner sur les projets à venir.

Activités qui ont déjà eu lieu :

- > Conférence sur la relaxation animée par Bertrand JACHET
- > Initiation au massage animée par Isabelle PARIER
- > Initiation à la couture
- > Moments d'échanges spontanés autour d'un café

Le local a été testé en tant qu'espace de coworking (espace de travail partagé). Travailler en dehors de chez soi permet de se concentrer uniquement sur son activité et de se détacher du quotidien.

... ET LA SUITE

L'objectif du tiers lieu est de créer du lien social de proximité avec la volonté de répondre aux enjeux de société d'aujourd'hui. C'est un espace ouvert à tous qui favorise le « faire ensemble » et les échanges entre des publics différents.

Notre tiers lieu se donne deux missions :

- Répondre au développement du télétravail par la mise en place d'un espace de travail partagé. Le télétravail est devenu un enjeu de société, plus particulièrement, en milieu rural. Il est parfois difficile de s'organiser pour travailler chez soi. *La Ruche* est également un bon moyen de rompre l'isolement.

- Le travail n'est pas tout. *La Ruche* est également un espace de vie sociale dédié : ateliers partagés, activités, échange de connaissances et de compétences, conférences... Toutes les idées sont bienvenues. Les proposant bénévoles ou professionnels comme les personnes intéressées pour participer aux activités seront accueillis avec plaisir. L'idée est de « faire ensemble ».

Le tiers lieu est l'affaire de tous .

Après quatre mois d'expérimentation, *la Ruche* laisse la place à l'Office de Tourisme qui occupe le local jusqu'au mois de septembre. Pendant cette période, nous préparons la rentrée.

Soyez nombreux à nous joindre par email pour nous faire part de vos propositions d'animations et/ou de vos attentes.

Pour nous contacter par mail : laruche64@mailo.com



LA RUCHE

Le Tiers-Lieu de Lestelle-Bétharram

**Un nouvel espace collectif ouvert à tous,
créateur de lien social pour échanger,
partager, faire ensemble !**

ESPACE DE COWORKING

Un lieu de travail partagé au coeur du village.

ESPACE DE VIE SOCIALE

Mise en relation de proposant et de participants
en vue d'organiser des ateliers, des activités, des
échanges de connaissances et de compétences.

**Nous contacter par mail:
Laruche64@mailo.com**

CCPN : ROBERGER LE ROBOT-BERGER

L'objectif de cet atelier est de proposer à des jeunes du territoire un projet artistique de graph urbain en lien avec le mois de la science-fiction ainsi que l'évènement Bastide des arts qui se sont déroulés respectivement en octobre et novembre 2023.

Ce projet a pour but de lier une pratique artistique appréciée avec ce genre littéraire populaire pour faire découvrir à la fois les thèmes qu'ils portent (écologie, philosophie sur l'homme et sur son monde, le rapport à la machine ...) de proposer aux participants de créer leur propre histoire.

Les jeunes ont dû inventer l'histoire de Roberger et de sa présence à Lestelle, puis réaliser le croquis et enfin le peindre sur un mur. Initialement prévu en une seule journée, la météo capricieuse du Béarn nous a forcé à diviser cette réalisation en deux demies-journées.

Les ateliers ne sont pas liés entre eux et sont proposés à des jeunes différents pour arriver à un résultat de 3 robots sur l'ensemble du territoire du Pays de Nay (Mairie de Bordes, salle des fêtes de Bétharram et Ecole du Fronton de Nay). N'hésitez pas à aller les rencontrer !

Fanny Pierot artiste plasticienne



Elle a réalisé plusieurs fresques notamment au collège de Nay avec les élèves. Elle travaille avec de grands aplats de couleurs, elle est sensible aux questions environnementales et sociétales qui sont mises en avant sur ce projet. <https://pierotfanny.jimdofree.com/>

1^{ère} étape : imaginer le robot et son histoire

Sur la matinée, les jeunes ont fait plusieurs esquisses de robots et lui ont proposé plusieurs fonctions. Après différents tests et essais, ils ont décidé d'en faire un robot Berger, protecteur des montagnes.



2^{ème} étape : dessin final et nom



Avec tous ces éléments, Fanny Pierot a fait le dessin final sur tablette. Pendant le repas, nos jeunes artistes en ont profité pour nommer le robot avec un acronyme : Bienvenue à Roberger, le Robot-berger !

3^{ème} étape : le tracé

Une fois validé par tous, ce dessin numérique a été projeté sur le mur grâce au rétroprojecteur mis à l'extérieur du bâtiment. Le mur a été préparé et peint en amont par la mairie de Lestelle-Bétharram. Le dessin a été entièrement retracé au crayon.





4^{ème} étape : la peinture

Tous ensemble, les artistes ont peint Roberger directement au pinceau, avec de grands aplats de couleurs. Le crépi a donné du fil à retordre à nos artistes en herbe !

Merci à la mairie de Lestelle-Bétharram pour son accueil et merci aux artistes : Elise, Simon, Antoine, Daniel, Emilie, Sophie et Marc



ÉTAT CIVIL

Décès :

JUYOUX Pierre Célestin Lucien	21.02.2024
MEDARD Victor	21.02.2024
VALENTIN Raymond	11.04.2024
MENDIBOURE Thérèse Anne Joseph née PEYROUNAT	12.04.2024
CAZERES Sylvette Jeanne née COUSTAROT	28.04.2024
SAMSON Marie Catherine Jeanne née CONDOURET	15.05.2024
NGUYEN Denise Alida née SPROCK	17.07.2024

DATES À RETENIR

10 AOUT	Marché des producteurs – Place Saint Jean
30 AOUT	2 ^{ème} Festival ROCK'N LESTELLE
01 SEPTEMBRE	LA CORRUDA
9 & 10 OCTOBRE	Festival de Flamenco

NUMÉROS UTILES

Ouverture du secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public

du mardi au vendredi de 15 h 00 à 17 h 30.

(05.59.61.93.59)

mail : comlestelle@cdg-64.fr

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat

Vous pourrez joindre :

- Le Maire : M. Jean-Marie BERCHON 06.85.05.53.19
- 1^{er} adjoint : M. Alain GRACIAA 06.87.92.09.82
- 2^{ème} adjoint : M. Jean-Marc LADESBIE 06.31.63.89.94
- 3^{ème} adjoint : Mme Muriel BONNEFON 06.73.45.87.55
- 4^{ème} adjoint : Mme Monique DUHOURCAU 06.70.20.17.97

En cas de panne électrique :

Dépannage ErDF : 7 jours sur7, 24h/24 (09 72 67 50 64)

Où trouver les informations et l'actualité sur Lestelle-Bétharram

- Site internet : www.lestelle-betharram.fr
- Facebook : Mairie de Lestelle-Bétharram
- L'application Intramuros
- Bulletin municipal deux fois par an (février et août)

RAPPELEZ VOUS ...

Pour décorer notre village lors des dernières fêtes de Noël, nous avons avec une équipe très motivée, fabriqué des personnages de l'univers de Walt Disney.
Beau succès apprécié de tous, petits et grands.

Et si nous refaisions la même chose pour notre prochain Noël, pour que la place de notre village s'illumine de nouvelles saynètes ?

Nous avons besoin de bonnes volontés, de bricoleurs, de peintres (débutants ou du dimanche !!!) de vos idées !

Dans le cadre d'une activité de notre Tiers lieu « La Ruche », nous organiserons un atelier à partir d'octobre pour créer, dessiner, peindre et réaliser personnages et décors.

Un premier thème a été retenu : TRANSHUMANCE ET CONTES ET LÉGENDES DU BÉARN ... il y a de quoi faire !

Alors, n'hésitez pas à vous manifester et vous inscrire auprès des permanences les mardis, jeudis et vendredis matins, à la salle de Lestelette, à partir du 2 septembre.

Quant aux anciennes décorations, nains, bambi, Blanche-Neige ou Cendrillon, elles seront réparties dans le village et destinées à y rester toute l'année.





Voici le logo définitif de notre Tiers lieu que vous retrouverez dans toutes les publications et documents.